

BUREAU FEDERAL

7 – 5 mars 2004

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Marie-Noëlle SERVAGE
MM. Claude AUTHIÉ, Jean-Claude BOIS, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GÉRARD, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe LEGNAME, Philippe RESTOUT

Excusé : M. Jean-Pierre SIUTAT

Invités : MM. André NOUAIL (CFAMC), Fabrice SAINT-AUBERT

Assistent : Melles Catherine BARRAUD, Stéphanie PIOGER
MM. Raymond BAURIAUD, Fabrice CANET, Didier DOMAT, Dominique LATTERADE (représentant le DTN), Benoît MENARD

1) Ouverture par le Président

- Le Président fait part du décès de l'épouse de Raymond BAUDÉ auquel il présente les amitiés et condoléances de l'ensemble des membres du Bureau.
- A ce jour, on compte 439.820 licenciés, auxquels il faut ajouter les licenciés non comptabilisés de Wallis et Futuna et de la Nouvelle Calédonie, soit un nombre total de 441.005 représentant une augmentation de 4,51 % par rapport au nombre de licenciés de l'année dernière à la même période (ce sont certainement les meilleurs chiffres depuis 1994).
- Une convention a été signée avec le Ministère de l'Education Nationale, l'UNSS et l'USEP le 4 février 2004. Une autre convention est en cours de signature avec l'UGSEL. Une Commission de Suivi a été mise en place par la Commission des Jeunes.
- Le Président a eu un rendez-vous avec Monsieur THOUROUDE (Président de l'ANDES) à la Mairie de Castres, au cours duquel, entre autres, le sujet des normes des équipements sportifs a été évoqué. Il était accompagné de Claude AUTHIÉ. A l'issue de cette réunion est apparue la nécessité de créer une véritable relation avec les Elus du sport. Frédéric JUGNET est chargé d'envisager la création d'un poste de technicien dont le rôle serait de conseiller les collectivités dans le domaine des installations sportives et ce pour janvier 2005.
- Monsieur MAININI a assisté à la Semaine des As à Mulhouse les 28 et 29 février 2004 où l'ambiance était très bonne. Il adresse, au nom des membres du Bureau, toutes ses félicitations à la Ligue Nationale de Basket pour la bonne organisation de cette manifestation et au club de Dijon, vainqueur de la Semaine des As alors qu'il était 8^e au classement général mais aussi vainqueur du Final Four de la Coupe FIBA (Conférence Ouest). Le club de Dijon est qualifié pour le Final Four Pan-Européen prévu les 27 et 28 mars

prochains. Le Président souhaite souligner que les clubs français ont trouvé beaucoup d'intérêt à participer à cette Coupe d'Europe contrairement à ce qui a été dit au départ.

- Trois équipes (USVO, Bourges et Aix) se sont qualifiées pour les ¼ de Finales de l'Euroleague Féminine. Le club de Mondeville s'est qualifié pour les ¼ de Finales de la Coupe FIBA, l'équipe de Pau pour le Top 16 de l'Euroleague. Le Bureau Fédéral leur adresse ses félicitations.
- La FIBA a disqualifié l'équipe d'Ekaterinbourg dont 2 joueuses américaines avaient de faux passeports géorgiens. La FFBB avait déjà alerté la FIBA sur ce point en novembre 2003.
- Un courrier de protestation a été envoyé à FIBA Monde suite à la disqualification de 4 arbitres français pour cause d'arbitrage en ULEB. Si la FIBA ne revient pas sur sa décision, la FFBB pourrait aller devant le Tribunal Arbitral du sport pour faire valoir ses droits.

2) Championnat du Monde 2010 : programme de préparation à la candidature (par Y. MAININI)

Une discussion a été établie avec le Ministre des Sports, certaines collectivités territoriales, certaines grandes entreprises (Accor, France Telecom, Air France etc...) au sujet de la candidature de la FFBB à l'organisation du Championnat du Monde 2010. Tous se sont montrés fort intéressés.

La confirmation de la candidature de la Fédération est à envoyer d'ici au 31 juillet 2004.

Un gros travail de préparation aura lieu afin de présenter un très bon dossier au Bureau FIBA prévu en novembre 2004 à Kuala Lumpur, pour décision sur les candidatures reçues.

Le cahier des charges a été reçu et est à l'étude par Raymond BAURIAUD, Francis FLAMME et Bruno GASPERIN.

Une expertise du budget de cette organisation est en cours par Monsieur THOBOIS, Directeur Financier du GIP Paris 2012.

Pierre COLLOMB et Didier DOMAT sont chargés d'étudier la possibilité de mettre en place un GIP pour le Championnat du Monde 2010, avec une fondation destinée à permettre un usage d'éventuels bénéfices pour le développement du Basket.

Au niveau des installations, il est envisagé d'organiser le Championnat dans 5 sites différents dont une grande salle parisienne (la proposition ira vers 7 ou 8 sites de base).

Si la France obtient l'organisation des Jeux Olympiques de 2012, le projet de construction d'une grande salle de 20.000 places à Paris ne sera pas encore abouti en 2010. Il est donc envisagé de le faire soit au POPB, soit à Roland Garros (un accord devra alors être trouvé avec la Fédération de Tennis).

Le Président rappelle qu'un Bureau Mondial aura lieu à Paris du 10 au 14 juin 2004, ce qui permettra à la FIBA, si besoin était, de juger de nos qualités en terme d'organisation.

3) Trésorerie (par R. GAUTRON)

- Budgets des Commissions

Le Trésorier fait un point sur le budget des Commissions de la saison en cours à ce jour. Le Président rappelle que l'argent des Commissions, non utilisé au cours de la saison, doit être mis dans un budget global pour d'autres actions communes.

- Point sur la trésorerie

A ce jour, 76,19 % des produits et 60,03 % des charges ont été engagés.

Au niveau du coût de l'arbitrage, les objectifs fixés aux répartiteurs ont été respectés.

Deux Ligues Régionales ne sont pas à jour du versement du ¼ licence : la Corse et la Franche-Comté.

Le Trésorier fait un point sur les clubs non à jour de leurs dettes malgré plusieurs relances, notamment par lettre recommandée avec A.R.. Le Bureau Fédéral décide de transmettre les dossiers des clubs dont la dette est supérieure à 2.000 € à la Commission de Discipline.

En ce qui concerne la rémunération des dirigeants, la FFBB est en règle par rapport au décret d'application paru fin janvier 2004. Des documents montrant les ressources fédérales devront être déposés avant l'Assemblée Générale de juin 2004.

4) Demande du CD de Drôme-Ardèche de cautionnement fédéral pour leur emprunt (par R. GAUTRON)

Le Comité souhaite acheter un local pour son Siège social et demande un cautionnement fédéral pour l'emprunt.

Après étude des différents éléments financiers, le Bureau Fédéral donne son accord sur la demande de cautionnement, sous réserve de demande de subventions supplémentaires (afin de ne pas pénaliser les clubs par des augmentations trop importantes du prix des licences) et de production des actions en cours.

5) Fidélisation des licenciés

Une première réunion du groupe de travail, composé du Président Fédéral, de Raymond BAURIAUD, Jacques DENEUX, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Frédéric JUGNET et Jean-Jacques KRIEF, s'est tenue le 6 février 2004.

Le but recherché est de fidéliser un nombre important de licenciés, 80 % au maximum (actuellement 71 %).

Les catégories où l'on compte le plus de perte sont les poussines et les benjamines. La Commission des Jeunes doit étudier les actions à mener pour y remédier.

Les catégories cadets (1^{ère} à 3^e année) sont également concernées par une baisse très importante.

Ces baisses s'expliquent notamment par un manque d'encadrement, des problèmes de capacité d'accueil. Il est donc envisagé une aide à verser aux clubs (en plus de

celle versée aux Comités Départementaux dans le cadre du challenge licenciés) et d'améliorer l'accueil.

Une deuxième réunion a eu lieu le 5 mars 2004, à l'issue de laquelle 4 axes de travail ont été définis :

- un travail vers les poussines et les benjamines par la Commission des Jeunes, en relation notamment avec les Fédérations scolaires (responsable du dossier : Bernard GAVA) ;
- un programme d'accès aux responsabilités pour les catégories cadets 1, 2, 3 et les séniors 1 (responsable du dossier : Jacques DENEUX) ;
- une opération-clubs à relancer (laquelle consisterait à étudier comment créer des lieux d'accueil et avoir les remontées suffisantes permettant d'aider les clubs en difficulté. Frédéric JUGNET est chargé de ce dossier) ;
- un élargissement éventuel du concept de labellisation.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 2 avril 2004.

6) Commission des Jeunes (par B. GAVA)

- Point sur la Fête Nationale Mini-Basket (dotations)

A ce jour, on compte 102.000 inscriptions à la Fête Nationale Mini-Basket.

La répartition des dotations a été transmise aux Comités Départementaux.

Le coût total des dotations est estimé à 1.178.208 €, soit 11 € par enfant.

Parmi les nouveautés, on trouve une silhouette de Tony PARKER sur un atelier pour jouer en 1 contre 1 face à cette figurine, 1 atelier avec les silhouettes en carton de Boris DIAW, Tony PARKER pour permettre aux enfants d'être pris en photo en insérant leur tête à côté de celle de ces athlètes.

- Point sur l'Opération Basket Ecole

69 Comités Départementaux ont répondu favorablement à cette opération à ce jour. 128 demandes des écoles primaires ont été reçues dont 70 n'avaient aucune relation avec les clubs ou le basket.

L'objectif cette année est de toucher 1.000 écoles.

7) Assurance pour les saisons 2004/2005 et 2005/2006 : incidence de la fin du contrat avec AIG Europe pour les licenciés et procédures pour la nouvelle assurance à partir de 2005/2006 (par J.C. BOIS)

Le contrat d'assurance avec AIG Europe arrive à échéance au 30 juin 2005.

Au 1^{er} juillet 2005, il sera donc nécessaire d'informer le licencié sur le nouvel assureur choisi.

L'appel d'offres sera lancé vers le mois de mai 2004 avec parution au préalable dans une revue spécialisée.

Lors de la renégociation, il sera nécessaire de revoir le volet marketing avec le Service Communication/Marketing fédéral.

La décision quant au nouvel assureur sera prise par le nouveau Comité Directeur de janvier 2005, sachant que le dossier aura été préparé en amont par l'équipe actuelle.

Jean-Claude BOIS souhaite attirer l'attention sur une hausse constatée de plus de 10 % de licenciés n'ayant pas souscrit à l'assurance AIG. Il est donc envisagé de mettre en place un atelier, au cours des forums de l'Assemblée Générale de juin 2004, pour sensibilisation. Il s'agit d'une opération-solidarité car la baisse du nombre d'adhérents reviendrait à terme à augmenter d'autant les coûts.

8) Dossier Corse

Les Elus de la Corse ont été reçus à la FFBB le 6 février 2004. Lors de ce rendez-vous, un accord a été donné pour la prise en charge du poste de CTS (financé par la FFBB et finalisé par la signature d'une convention avec la Ligue Corse et la DRDJS Corse).

La Fédération a accepté de prendre en charge cet animateur, employé par la FFBB, à 2 conditions :

- celui-ci sera rattaché à la DTBN et suivre le plan d'action fédéral ;
- obtenir l'accord du Ministère des Sports pour couvrir ses frais de déplacement

Le Bureau Fédéral décide d'attribuer le suivi du dossier concernant la Corse à Jean-Marc JEHANNO.

9) Statuts FFBB, règlement intérieur, règlement disciplinaire, règlement financier : modifications (par P. COLLOMB)

Pierre COLLOMB et Stéphanie PIOGER ont eu un rendez-vous au Ministère des Sports à ce sujet le 13 janvier 2004.

La réponse reçue depuis du Ministère permet à la FFBB de conserver son système actuel, à savoir que les Comités et Ligues peuvent avoir un mode de scrutin uninominal ou un scrutin de liste. Il n'y aura donc pas besoin de modifier les statuts fédéraux sur ce point avant l'Assemblée Générale de juin 2004.

En revanche, des modifications devront être apportées au règlement intérieur, au règlement disciplinaire et au règlement financier (à constituer).

Un projet de statuts sera présenté au Comité Directeur du 21 mai 2004.

Le Président Fédéral demande de faire inclure dans les statuts des Comités et Ligues la désignation des délégués à l'Assemblée Générale Fédérale (celle de juin 2004 et celle de décembre 2004).

Une note devra être rédigée par Pierre COLLOMB à l'attention des Comités et Ligues pour leur expliquer comment procéder.

10) CFAMC (par A. NOUAIL)

- Présentation des travaux du groupe sur le statut de l'arbitrage

André NOUAIL présente les actions envisagées pour l'arbitrage, faisant suite à trois réunions du groupe de travail chargé de ce dossier.

Il est proposé la création d'un poste de Conseiller Départemental des Clubs dans chaque Comité. Il serait la personne ressources auprès des clubs assurant la formation des dirigeants, l'aide à la formation des animateurs, la mise en place des écoles de mini-basket, la mise en place des écoles d'arbitrage.

Il faudrait prévoir la formation de ces Conseillers Départementaux des Clubs et voir comment financer ces postes.

Une enquête sera réalisée auprès des Comités Départementaux sur les missions des Animateurs de Basket. Les résultats seront communiqués au Bureau Fédéral du 3 avril 2004.

Le groupe propose également la création d'un « label de l'école française d'arbitrage ». Le rôle et les missions de chaque instance décentralisée doivent être redéfinis.

Il doit y avoir 2 possibilités pour découvrir l'arbitrage : l'école d'arbitrage du club et l'école d'arbitrage du Comité qui aurait à organiser le contrôle des connaissances.

Le groupe de travail pense qu'il serait bien également de créer le « livret du licencié » retraçant toute la carrière basket.

Il est proposé qu'à partir de la saison 2005/2006, tous les groupements sportifs évoluant en championnat de France ou dans les championnats régionaux qualificatifs aient l'obligation de mettre en place une école d'arbitrage. La décision sera prise par le Comité Directeur du 21 mai 2004.

- Journée de l'arbitrage, opération BUT

Afin d'optimiser et de valoriser ce partenariat, la CFAMC est chargée de désigner une personne responsable du dossier « BUT ».

Le Bureau Fédéral décide d'en faire la demande à Pascal DORIZON, avec l'aide d'un arbitre de Haut Niveau parisien.

De plus, le Président rappelle que la société BUT aide chaque année la FFBB à hauteur de 65.000 € pour la formation de formateurs, ce qui est sans commune mesure avec ce que touche la Fédération Française de Football.

11) Analyse des accords de Cotonou et incidence sur nos réglementations (par P. COLLOMB et D. DOMAT)

Didier DOMAT expose en quoi les accords de Cotonou, accords passés entre la communauté européenne et les états ACP (Afrique Caraïbes Pacifiques), peuvent avoir une influence sur les règles de participation de certains championnats fédéraux.

Ces accords, entrés en vigueur en France depuis le 1er avril 2003, interdisent toute discrimination en raison de la nationalité concernant les conditions de travail dès lors que l'intéressé est légalement employé sur le territoire d'un état membre (article 13.3 de l'accord). 77 pays sont concernés par ces accords.

Il est alors demandé à Serge Gérard, Jean Claude BOIS et Jean Pierre SIUTAT, en collaboration avec Didier DOMAT, d'apprécier les conséquences éventuelles de ces accords sur les règles de participation des championnats NM1, NF1 et LFB.

12) Dossiers de conciliation (par F. JUGNET et D. DOMAT)

- COB Calais

Rappel des faits : le COB Calais (NF1) s'était vu infliger, à la fin de la saison 2002/2003, une amende par la Commission de Contrôle de Gestion pour dépassement de la masse salariale. La Chambre d'Appel, saisie sur ce dossier, a confirmé la décision de première instance, laquelle a été contestée devant la Conférence des conciliateurs du CNOSF par le COB Calais.

Les conciliateurs ont confirmé la décision fédérale, n'ayant pas constaté d'erreur manifeste et proposent seulement un échelonnement du paiement de l'amende sur 6 mois.

Après débat, le Bureau Fédéral décide d'accorder un étalement de la dette sur 10 mois.

- US Orthez

Rappel des faits : lors d'une rencontre opposant ce club à celui de Bordeaux EC (Excellence Région), un incident de jeu conduit les deux équipes à déposer une réclamation sur la feuille de match. Le Bureau de la Ligue, saisi du dossier, décide, sur proposition de la CRAMC, de donner la rencontre à rejouer. Cette décision est ensuite confirmée par la Chambre d'Appel Fédérale.

Le match a donc été rejoué, à l'issue duquel l'US Orthez a perdu la rencontre.

La Conférence des conciliateurs du CNOSF, saisie du dossier, a considéré que la Fédération avait pris une décision conforme à l'éthique sportive et propose de s'en tenir au résultat acquis lors de la deuxième rencontre. Elle demande à la FFBB de veiller à ce que la Ligue Régionale d'Aquitaine rembourse le club de l'US Orthez des frais occasionnés par ce deuxième déplacement.

Après débat, le Bureau Fédéral décide d'accepter la proposition des conciliateurs.

- Demande de remise de peine de Cabourg Basket

Il y a deux ans, ce club s'était vu infliger une sanction financière par la CFAMC pour non-respect du règlement.

Le Bureau Fédéral décide d'accorder une remise de peine de 50 %, sous réserve d'avoir constaté auprès du Comité et de la Ligue concernés que des efforts ont bien été faits.

- Demande de réexamen par la Chambre d'Appel du dossier de Lisieux

La Chambre d'Appel avait donné tort à ce club alors que l'avis de première instance était différent.

Le club conteste la procédure d'appel, laquelle avait été faite par le Vice-Président et non par le Président lui-même.

Le Bureau Fédéral refuse la demande de réexamen. Le club de Lisieux aura la possibilité, s'il le souhaite, de saisir la Conférence des conciliateurs du CNOSF.

13) Equipements sportifs : règlement fédéral concernant l'homologation et avis du Conseil d'Etat (par F. JUGNET)

Le Conseil d'Etat, saisi par le Ministère des Sports, a rendu le 20 novembre 2003 un avis sur un certain nombre de questions portant sur les compétences des Fédérations et des Ligues Professionnelles pour définir les règles et normes relatives aux enceintes et aux équipements utilisés pour les manifestations sportives.

La compétence des Fédérations est logique pour l'application et l'établissement de règles techniques. Le Conseil d'Etat veut empêcher les Ligues Professionnelles d'avoir un pouvoir trop important.

14) Avenir de l'Opération Solidarité (pour les Comités Départementaux à faibles effectifs)

Le Président lit aux membres du Bureau Fédéral un courrier reçu du Comité du Cher relatif à leur réflexion sur la pérennisation des emplois jeunes et à leur proposition de création d'un « Fonds National pour la Sauvegarde de l'Emploi ».

Le Président a rappelé l'aide spécifique aux départements mise en place par la FFBB, via l'Opération Solidarité dont le montant global a été porté, la saison dernière, à 90.000 €

Monsieur MAININI propose de débattre de ce point lors des forums de l'Assemblée Générale de juin 2004 (le vendredi) et de réunir à cette occasion les Comités de moins de 2.000 licenciés, pour débat. Accord du Bureau Fédéral.

15) Assemblée Générale Fédérale de juin 2004

- Préparation, déplacements etc...

Il est demandé d'être vigilants pour les déplacements afin de réduire les coûts (en faisant notamment des déplacements groupés).

- Forums d'échanges : thèmes, débats (par F. JUGNET)

Des thèmes d'intérêt général seront développés au cours de l'Assemblée Générale le samedi, des forums d'échanges se dérouleront le vendredi. Les thèmes envisagés sont : le Basket Ecole, l'enquête sur les emplois/solidarité, la fidélisation des licenciés, l'assurance (solidarité), la philosophie de l'arbitrage, l'aide à la création de sites internet pour les CD/LR par la FFBB, la formation des nouveaux Elus (Universités d'Etés)

Ce point sera étudié au Bureau Fédéral du 3 avril 2004.

16) Assemblées Générales Fédérales 2005 et 2006 : point sur les candidatures reçues (par S. GERARD)

Deux candidatures ont été reçues : celle du Comité de l'Ain pour l'organisation de l'Assemblée Générale de 2005 à Bourg-en-Bresse et celle du Comité du Pas-de-Calais pour l'organisation de l'Assemblée Générale de 2005 ou 2006 au Touquet.

Serge GERARD est chargé d'aller visiter les installations de ces candidats et fera le point au Bureau Fédéral du 4 juin 2004.

17) Désignation des représentants fédéraux sur les Finales de Championnat de France

Ce point sera étudié au Bureau Fédéral du 3 avril 2004.

18) Questions diverses

- Françoise AMIAUD informe qu'un cadeau sera fait à l'Equipe de France 20 ans et moins Filles, médaillée de bronze au Championnat du Monde en 2003. L'achat est en cours (bijou).
- Bernard GAVA a rencontré les dirigeants de l'UNSS, le compte-rendu de cette réunion est en cours pour mettre en place une action au niveau des collèges, laquelle prolongera celle prévue dans les écoles primaires. Le prochain rendez-vous avec l'UNSS aura lieu le 26 mars 2004.
- Frédéric JUGNET souhaite que le Bureau Fédéral étudie, le 3 avril prochain à Nantes, le maintien ou non de la convention de prêt suite à la suppression du championnat promotionnel.
- Serge GERARD demande l'avis du Bureau sur des dossiers de la CCG : celui de Gérardmer (NM3), celui de Rodez (NM1) qui n'a plus de coach et ne compte plus que 5 joueurs. L'apurement de la situation financière, actuellement mauvaise, n'a pas été effectué. Une étude devra être faite sur ce dossier.
Le club de Charleville Mézières, après des efforts, fait appel sur la 2^e décision de la CCG.
- Marie-Noëlle SERVAGE fait un point sur le stage des Commissaires FIBA qui s'est déroulé à Budapest (Hongrie) du 27 au 29 février 2004.
- Jean-Marc JEHANNO informe du refus du club d'Aix-en-Provence de décaler son match de belle d'Euroligue Féminine du mercredi 10 au jeudi 11 mars alors qu'un match contre Montpellier doit avoir lieu le lundi 8 mars 2004. Le Bureau Fédéral donne son avis et rappelle que cette décision doit être prise par la Commission compétente, en l'occurrence la Commission Sportive.
- L'Equipe de Bourges demande, suite à plusieurs blessures de ses joueuses, d'être autorisée à jouer à 9 au lieu de 10 jusqu'à la fin du championnat. Refus du Bureau Fédéral qui demande qu'il leur soit rappelé l'obligation de jouer à 10.

- Philippe RESTOUT informe d'une enquête en cours sur l'avenir du basket français, avec l'aide du Cabinet Ineum Consulting, laquelle est disponible sur le site internet fédéral. Il demande d'en informer les Comités et Ligues afin que ceux-ci incitent leurs clubs à y répondre. Un courrier leur sera adressé en ce sens.
Deux clubs de Ligue Féminine (Tarbes et Valenciennes) et deux Ligues Régionales (Ligue Ile de France et Ligue des Alpes) seront consultés à ce sujet d'ici fin mars 2004.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le samedi 3 avril 2004 à 14h30 à Nantes.